



ALGERIE TELECOM.SPA

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ALGER
CENTRE

SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

Réf : DOALGC/SEC/10/2022

Alger le : 11/04/2022

Objet : Mise en Demeure N°01

Monsieur ;

Dans le cadre du protocole du Marché à commande 01/AT/DO ALGER CENTRE/2021 entre Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE et l'entreprise ETB/TCE BENHALEL N. Suite visite du chantier travaux canalisation HMU/DD FERHAT BOUSSAAD, attribué sous ODS N° 180 du 21/06/2021 au niveau du CMP Aissat Idir, il à été constaté par le responsable du CMP ainsi que celle du service CIL ce qui suit :

- le non respects de la lettre d'engagement sur les moyens humains, trois(03) agents présents sur le chantier au lieu d'un (01) ingénieur, un (01) technicien et dix(10) agents mentionnés sur l'annexe 06.
- Le non respect des prescriptions spéciales a la fixation et remise en état conformément a l'article 8.2. du CPT, qui stipule que la réfection du revêtement doit être remise à son état initial. la remise en état doit être faite au fur et a mesure de l'avancement des travaux. L'entrepreneur sera tenu pour responsable de toute malfaçon.

Devant cette situation qui est contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise et le non-respect des articles régissant le cahier des charges. Je suis dans l'obligation de vous mettre en demeure pour la première fois par rapport aux négligences dont vous êtes à l'origine.

A cet effet, et je vous demande d'intervenir dès réception de ce message faute de quoi, des mesures administratives seront appliquée à votre encontre.

Mr Le DIRECTEUR OPERATIONNEL
DES TELECOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE

Mr. ZIOU Farid
Directeur Operationnel
d'Alger Centre